

# PAIX ET CULTURE DE LA PAIX À PARTIR DU PROJET POLITIQUE DE JOHN RAWLS

**Kin Marius Trésor DOUA**  
**Docteur Ès Philosophie**  
**Département de Philosophie**  
**Université Alassane Ouattara**  
**douakinmarius@gmail.com**

## Résumé

Depuis la publication de *la Théorie de la justice et du droit des gens*, l'ouvrage de John Rawls est devenu l'ouvrage le plus exploité de toutes les œuvres philosophiques du monde contemporain à cause des idées, des théories et des thèses qu'elle développe. Entre comparaison, critique et exploitation, la *Théorie de la justice* se présente comme l'aboutissement d'une révolution dans le domaine de la philosophie politique, morale et sociale. Cependant, de toutes les idées développées, Rawls mentionne peu la question de la culture de la paix. Il est beaucoup plus porté vers les institutions les plus importantes dans la société, d'où la nécessité de posséder un ensemble de principes permettant de choisir entre différentes organisations sociales alternatives, afin de pouvoir conclure un accord sur une distribution correcte des parts. John Rawls, philosophe américain, est surtout connu pour sa théorie de la justice, qui vise à établir les principes d'une société juste. Dans ces ouvrages, Rawls promeut les valeurs pouvant être interprétées comme des éléments favorables à un climat pacifique et de paix

**Mots-clés :** droits fondamentaux, institutions, culture de la paix, politique, société juste, l'égalité.

## Abstract

Since the publication of *A Theory of justice and rights of person*, John Rawls work has become the most exploited philosophical work of the contemporary word due to its ideas, theoris, and theses. Between comparison, criticism and exploitation, *A Theory of justice* presents itself as the culmination of a revolution in the field of political, moral, and social philosophy. However, among all the ideas developed, Rawls barely mentions the issue of peace culture. He is much more focused on the most important institutions in society, hence the need to possesa set of principles allowing for the choice between different alternative social organizations, in order to reach an agreement on a correct distribution of shares. John Rawls, an American philosopher, is best known for his theory of justice, which aims to establish the principles of a just society. In his works, John Rawls promotes values that can be interpreted as elements favorable to a peaceful and pacific climate.

**Keywords:** fundamental rights, institutions, culture of peace, politics, politics, just society, equality.

## Introduction

Dans le but de proposer une alternative à l'inégalité dominante et à la lutte du genre au sein des sociétés, la théorie rawlsienne de la justice apporte une nouvelle réforme dans l'histoire des idées politiques, économiques et sociales à travers les différents rôles de la philosophie politique. Elle propose des principes de justice issus d'un contrat social appelé « la position originelle ». Pour Arnauld Leclerc, « la pensée de John Rawls est incontestablement, (...) L'une des plus importantes de la théorie politique au XX<sup>ème</sup> siècle » (A. Leclerc, 2008, pp. 493-511). Ainsi,

Au moment où les anciennes règles comme principes du droit féodal, les coutumes guerrières de la chevalerie et les règlements ecclésiastiques ne semblaient répondre effectivement, l'ouvrage de Grotius propose seulement des mesures juridiques et morales permettant de sauvegarder la paix entre eux en articulant l'esprit rationaliste et croyance chrétienne (F. Ramel, 2011, p. 21).

Dans cette même dynamique que se situe la nouvelle approche de la justice sociale, l'essentiel de l'analyse a été de démontrer par l'apport de la philosophie politique dans la quête d'une société bien ordonnée à l'image d'un système de coopération sociale. Ces principes issus du voile d'ignorance sont des conditions permettant aux individus d'avoir accès aux « libertés de bases » ainsi qu'aux « biens premiers nécessaires ». C'est pourquoi Jean Paul Maréchal disait : « de tous les philosophes contemporains qui consacrent ou ont consacré leurs réflexions aux questions morales et politiques, John Rawls est incontestablement le plus connu » (J. P. Maréchal, 2003, pp. 94-112).

Cependant, la pensée de Rawls bien vrai qu'elle ne traduit pas de façon direct l'expression de la paix, elle constitue une idée qui influence objectivement ce concept. On peut dire que la culture de la paix repose sur des principes comme la justice sociale, la coopération internationale et la résolution pacifique des conflits. Dans ce contexte, nous pouvons dire que Rawls contribue à la culture de la paix à travers ses ouvrages que sont la *Justice Comme Équité* et le *Droit des Gens*. Face à cet état de fait, en quoi les ouvrages de Rawls que sont la *Justice Comme Équité* et le *Droit des Gens* peuvent-ils participer à la promotion de la culture de la paix ? Dans quelle mesure la pensée de Rawls à travers ces deux ouvrages serait-elle un instrument au service de la paix ? comment Rawls au moyen de ces deux ouvrages apparaît-il comme un chantre de la paix ?

Dans une analyse dialectique de ces deux ouvrages, nous montrerons d'une part l'apport de la *Justice Comme Équité* dans la promotion de la culture de la paix et d'autre part le but du *Droit des Gens* bien avant de mettre en relief la nécessité d'une société des peuples.

## 1. La justice comme équité et la promotion de la culture de la paix

### 1.1. Les deux principes de la justice

Dans la justice comme équité Rawls défend l'idée d'une société bien ordonnée et juste basée sur deux principes fondamentaux : l'égalité des libertés fondamentales et la redistribution en faveur des défavorisés. Une société bien ordonnée et juste chez Rawls implique une réduction maximale des inégalités, sources de conflits et permet ainsi une culture de la paix. En se révérant aux deux principes de la justice, nous pouvons affirmer que Rawls est un penseur de la paix et donc sa pensée est une contribution à la culture de la paix. Les deux principes de la justice stipulent l'un après l'autre des idées pouvant servir de canal pour entretenir une paix durable. Le premier définit que « chaque personne a une même prétention indéfectible à un système pleinement adéquat de liberté de base égales, qui soit compatible avec le même système de libertés pour tous » (J. Rawls, 2008, p.69). Il milite en faveur de l'égalité entre tous les citoyens, facteur de paix comme la maxime kantienne suivante : « Agis donc de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme fin, et jamais simplement comme moyen » (E. Kant, 1985, p. 295). Quant au second principe, il prône que « les inégalités économiques et sociales doivent remplir deux conditions : elles doivent d'abord être attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous dans des conditions d'égalité équitable des chances ; ensuite, elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société » (2008, pp.9-70). Ceci pour éviter des revendications illégales. Rawls à travers ses deux principes a pour but la mise en place d'une justice sociale et donner à chaque citoyen la capacité de pouvoir construire un projet de vie et par la suite promouvoir la question de « *la vie bonne* ». Or une telle norme, une fois appliquée peut éviter les conflits. D'abord, pour Rawls la justice comme équité envisage les citoyens comme des personnes libres et égales.

À ce niveau, la conception de la politique publique repose sur un état de droit ou sur une société bien ordonnée. Une telle société a pour fin la mise en place « d'un système sous la forme d'une coopération sociale visant à favoriser le bien-être de tous les membres ». (J. Rawls, 2008, p.30). En fait, dans une société donnée où les droits et devoirs entre les membres sont répartis de façon adéquate, ainsi que les bénéfices issus de la coopération, chacun est appelé à honorer son engagement sans aucune revendication négative. D'abord, il convient de comprendre et de connaître le sens, mais surtout l'objectif même de ces principes. Ils s'appliquent dans un premier temps à la structure de base afin d'établir les règles équitables en termes d'attribution des droits et devoirs de chaque personne dans la société. En tant que biens premiers, leur attribution ne relève pas de la préférence de chacun, mais du statut de citoyen. Pour Rawls, le rejet, les discriminations négatives et toutes les autres formes de banalisation des droits de la personne prennent forme à partir de structure de base de la société. Ces types de libertés de base sont le point de départ de tous les citoyens et constituent le garant de la paix sociale.

## 1.2. Le voile d'ignorance et la mise en place d'une société bien ordonnée

Dans la mise en place d'une société bien ordonnée dans la philosophie politique de Rawls, le concept de « *position originelle* » demeure un point essentiel. En tant qu'une composante de la politique publique, elle a pour rôle de mettre en place des principes capables d'organiser la vie communautaire au moyen de « *l'équilibre réfléchi* » afin de parvenir à une société bien ordonnée. Son rôle étant le premier palier de la société, surtout le début de l'égalité entre les hommes, elle cherche à préserver l'harmonie voire la paix durable. La vision de l'auteur par l'entremise de ce concept est de concevoir la mise en place d'un certains nombres de mécanisme pour la garantir de la paix. Bien que cette notion de position originelle ne fasse mention en aucun cas la question de la culture de la paix, elle nous met en relief à travers ses différentes données des éléments pouvant nous permettre de consolider la paix durable. En effet, l'objectif premier de la pensée de John Rawls est d'instituer une société juste et faire de la justice la base voire le fondement de toutes formes de constitutions. Car pense-t-il, la justice est ce qui donne la force à une société.

C'est-à-dire un type de société qui associé à une économie de marché, la protection stricte de la liberté individuelle et une législation sociale et fiscale qui redistribuent des revenus aux bénéfices des plus défavorisés. De même en se référant à la Bible, nous apprenons ceci : « la justice élève une nation, mais le péché est la honte des peuples » (La Sainte Bible, 1874, p. 647). Ainsi, pour Rawls, il faut réconcilier la justice, la liberté et l'intérêt collectif. Voici là, la problématique majeure que Rawls se propose de relever le défi pour une modernité démocratique. Pour parvenir à cet objectif, l'Américain propose une méthode par laquelle il établira les principes justes et légitimes. Ce qu'il va appeler « le voile d'ignorance » ou la « position d'origine ». Comme le disait Sigmund Freud, (1930, pp. 64-65) « l'homme n'est point cet être débonnaire au cœur assoiffé d'amour qu'on dit qu'il se défend quand on l'attaque, mais un être au contraire qui doit porter au compte de ces données instinctives une bonne somme d'agressivités » ; Rawls de même postule que les hommes (individus) sont égoïstes, ce qui indique qu'ils choisiront ce qui semblerait avantageux pour eux si chacun d'entre eux devrait choisir sa position dans la société. Or, le voile d'ignorance est une expérience de pensée qui consiste à mettre les citoyens dans la position de choisir les principes sans connaître leur future place dans la société : sexe, race, handicaps physiques, classe sociale. Et puisque les individus sont rationnels, ils ne voudraient pas appartenir à une race ou un sexe potentiellement victimes de discrimination.

C'est pourquoi, après avoir énuméré les différentes orientations de la philosophie politique de Rawls, il nous faut établir maintenant les principes de la justice pour faire place à une conception de la coopération sociale. C'est ici le lieu de relever les principes capables de réglementer notre vie en société selon Rawls. Pour lui, il y a une manière de rendre les règles ou les principes de la justice plus sociaux et plus efficaces. Cette manière demande une compréhension rationnelle

et raisonnable des citoyens afin d'établir un cadre idéal dans lequel l'on pourrait concevoir les principes de la justice sociale capables de satisfaire les différents besoins sociaux primaires.

Ainsi, la position originelle ou le voile d'ignorance apparaît dans la conception philosophique de Rawls comme « un procédé de sélection, qui fonctionne sur la base d'une famille familière de conception politique, que l'on peut trouver dans notre tradition de philosophie politique ou qui sont façonnées par elle » (J. Rawls, 2008, p. 117). En fait, le voile d'ignorance est une notion philosophique développée par Thomas Hobbes, John Locke et Emmanuel Kant, formalisées par John Harsanyi et reprise par John Rawls dans son ouvrage *Théorie de la justice*. Cette méthode a pour fin d'établir la moralité d'un problème qui s'appuie sur l'expérience de pensée consistant à se mettre dans une position originelle et à faire abstraction de ses goûts, ses attributs et de sa position dans l'espace social. Ainsi, dans la philosophie politique de John Rawls, le voile d'ignorance est présenté comme une méthode permettant d'établir des principes de la justice. C'est une méthode qui demande aux élus ou aux délégués des peuples ou des communautés de prendre des décisions sans toutefois tenir compte de la situation réelle de leur population.

Dans ces conditions les décisions seront en faveur de tous. Avec le voile d'ignorance, Rawls nous indique qu'une société qui prétend être sociale, doit remplir le premier palier qui est le palier de la justice. Ce qu'il faut retenir tel que le présente Nabirire, c'est que Rawls veut réformer les sociétés démocratiques en instituant, de façon rationnelle, les principes de justice susceptibles de définir les limites que ne devront pas dépasser les inégalités pour qu'elles soient justifiées. Une fois, les différences dans la société sont réconciliées, les conflits d'intérêts ainsi que les fins ou les revendications deviennent possibles d'une manière rationnelle et raisonnable, l'objet fondamental qui est l'institution sociale devient le centre de toutes associations. Ainsi, on peut maintenant prétendre passer à un partage équitable ou égalitaire des richesses de la société en toute quiétude.

Pour Rawls, si on veut se livrer au partage des fruits de la coopération sociale entre les citoyens, il faut au préalable des conditions justes et nécessaires. En premier lieu, il faut que les conflits d'intérêt ou d'opposition de conceptions soient résolus et qu'on assiste à une société fondée sur un système de coopération sociale et équitable. Et par la suite, on peut songer à établir des principes de la justice pour une justice sociale. Et ce principe régulateur dont découlent les deux grands principes de la justice est le voile d'ignorance ou la position originelle. C'est à elle d'orienter la société vers une société bien ordonnée. Il est le principe des principes, principe supérieur, organisateur des principes de la justice. Cette situation pourrait orienter la quête d'intérêt personnel en faveur du collectif. Il ne faut pas que ce soit l'individu qui le fait dans un sentiment d'égoïsme, mais plutôt la responsabilité collective. Puisqu'ils sont sous le voile d'ignorance, les partenaires « ne savent pas comment les différentes possibilités affecteront leur propre cas particulier, et ils sont obligés de juger le principe sur la seule base de considération

générale » (J. Rawls, 2009, p. 168). De l'autre côté, pour parler de la psychologie des agents conviés à l'élaboration des principes, sous le voile d'ignorance, on conçoit des personnes « rationnelles au sens de la théorie économique, standard (rationalité instrumentale, c'est-à-dire qu'ils savent non seulement ordonner leurs préférences, mais encore mobiliser les moyens les plus efficaces pour atteindre les buts qu'ils se sont fixés » (J. P. Marechal, 2003, p. 102. ).

La position originelle constitue le garant sans faille de l'équité sociale des décisions fondamentales relative à l'organisation de la société. Une fois que les sociétés l'observent, on obtiendra une société plus et juste, surtout capable d'éviter la discrimination . Le souci ici n'est pas d'établir des principes en tant que principes, mais l'auteur veut que les principes soient non seulement l'idée de tous, mais les plus raisonnables et rationnelles et acceptables par tous. Cela ne peut se réaliser que dans une situation agréable. Ainsi, en dehors de toutes idées ou communautés à tendance radicale. Ainsi, il faut comprendre que : « Les termes équitables de coopération sociale sont définis par un accord passé entre ceux qui y participent » (J. Rawls, 2008, p. 34). En fait, une loi qui doit gouverner tout le monde doit être l'affaire de tous. De plus :

L'une des raisons de ce choix est que, compte tenu de l'hypothèse du pluralisme raisonnable, les citoyens ne peuvent pas s'accorder sur une autorité morale, comme un texte sacré, une institution, ou une tradition religieuse. Ils ne peuvent pas plus s'accorder sur un ordre moral de valeur, ou sur les commandements de ce que certains conçoivent comme le droit naturel (J. Rawls, 2008, p. 34).

En fait, le problème est que toutes les communautés sont opposées par leur compréhension et leur conception morale. C'est pourquoi on propose que chacun se sépare de ce qu'il est afin de proposer et d'accepter la proposition des autres. Il nous faut une condition exceptionnelle pour transcender l'égoïsme humain afin d'établir des principes sociaux. En effet, ces règles qui doivent organiser la société sont à priori politiques. Alors du point de vue général, on parle de la justice en termes politique et non morale ou religieuse ou encore englobante. Pour Rawls, « les conditions doivent situer équitablement les personnes libres et égales, et ne doivent permettre à certaines de posséder un avantage de négociation inéquitable sur les autres » (John Rawls, 2009, p. 9 à 43). En plus, Rawls est dans une logique à proprement parler, distincte des « menaces de certaines et de coercition, la tromperie, l'imposture et d'autres attitudes similaires » (J. Rawls, p. 34.). Il propose ainsi une sorte de cadre qui fait abstraction à la corruption. En termes du libéralisme politique, la philosophie de Rawls s'inscrit dans une sorte de recherche des conditions capables de favoriser le vivre ensemble au sein d'une même société où le pluralisme des hommes permet la conciliation juste et équitable, une sorte d'égalité par moment car « l'équilibre renforce les capacités » selon le célèbre philosophe Grecque Aristote (Aristote, 2004, p. 1041). Tout comme les hommes dans la société sont différents, de même ils le sont par leurs objectifs, leurs choix

de culte et des valeurs de divers sens qu'il revient à la société d'être impartiale dans sa reconnaissance envers eux.

## 2. Le droit des gens, un projet social au service de l'humanité

### 2.1. Le but du droit des gens

*Le droit des gens* est un droit de réponse à toutes les critiques dont subissait *la théorie de la justice* de John Rawls. Ce livre a été un second revirement après celui du *Libéralisme politique*. Contrairement aux nombreuses critiques contre la pensée philosophico-politique de Rawls, le droit des gens est une ouverture de la théorie de la justice vers une justice globale applicable à l'échelle internationale. En fait, la conception de la justice présentée par Rawls a toujours été accusée de négliger les injustices qui surgissent en dehors des frontières nationales. Cette critique tient en particulier au cadre sur lequel Rawls a choisi de concentrer sa réflexion. Au commencement de la Théorie de la justice, Rawls annonce ainsi qu'il s'intéressera seulement à un cas particulier du problème de la justice, puisqu'il cherche à faire et si possible à formuler une conception raisonnable de la justice adaptée à la structure de base de la société, que nous concevons comme un système clos, isolé des autres sociétés. Mais, Il ne s'écarte de cette ligne directrice que lorsqu'il indique brièvement comment sa doctrine du contrat social peut aussi servir à justifier les principes qui régissent les relations entre les peuples.

C'est de cette manière que Rawls présente la justification philosophique des principes d'autodétermination et d'autodéfense conduisant aux droits des gens. Par droit des gens, Rawls entend « une conception politique du droit et de la justice qui s'applique aux principes et aux normes du droit international et à sa pratique » (J. Rawls, 1996, p. 45). L'expression « droit des gens » renvoie à l'expression lois des peuples entre eux. Le droit des gens est pour tous et au nom de tous et fait appelle à la tolérance afin de permettre la mise en place de la société des peuples. Pour les Nations unies, tous les peuples doivent disposer d'eux-mêmes. C'est pourquoi Rawls déclare :

Je souligne la distinction entre le droit des gens et le droit des nations ou droit international. Ce dernier est un ordre juridique existant ou positif, quelque incomplet qu'il soit par certains aspects, par exemple parce qu'il ne possède pas de dispositif efficace de sanctions comme celui qui caractérise normalement le droit interne. Le droit des gens, au contraire, est une famille de concepts politiques comprenant des principes du droit, de la justice et du bien commun qui spécifient le contenu d'une conception libérale de la justice élaborée afin de s'étendre et de s'appliquer au droit international. Le droit des gens contient les concepts et les principes grâce auxquels le droit international peut être jugé (J. Rawls, 1996, p. 56.)

Ainsi, la souveraineté d'un peuple doit être réviser de manière à ce que « la souveraineté d'un peuple ne peut s'exercer dans l'ignorance des droits, libertés et responsabilités de toutes les personnes qui se trouvent sur son territoire, ni de ceux des autres peuples » ( P. S. Gandolfi, et G. Balliu, 2016, p. 6).

Pour Rawls ce qui peut éviter les guerres et instaurer la paix, c'est le rapprochement des différents peuples quoi qu'ils soient libéraux, démocratiques ou hiérarchiques. Ce qui compte dans ce contexte c'est de les rassembler en un point commun qui est le droit des gens. Malgré le pluralisme des systèmes politiques dominant, malgré le fait que chaque peuple possède une conception propre de sa vie politique, il faut noter aussi que les personnes à l'intérieur de chaque société font partie de la grande famille des humains. À partir de cet argument, il formule un certain nombre de principes que sont le respect de la liberté et de l'indépendance de chaque peuple par les autres peuples ; l'égalité entre les peuples ; le droit à l'autodéfense, mais non le droit à la guerre ; le devoir de non-intervention ; le respect des traités et engagements par les peuples ; l'observation de certaines restrictions spécifiques sur la conduite de la guerre (qu'on suppose motivée par l'autodéfense) ; le respect des droits de l'homme par les peuples. Ainsi, le *droit des gens* a pour but l'établissement d'une société des peuples regroupant toutes les sociétés telle qu'elle soit leur conception politique.

Ainsi, il leur faut une dernière condition ; celle d'être conformément aux principes du droit des gens. Bien qu'il soit approprié à une société bien ordonnée de peuples démocratiques qui respectent les droits de l'homme, il ne convient pas au cas des sociétés en état de désordre dans lesquelles les guerres et les violations graves des droits de l'homme sont légions. De même, les droits à l'indépendance et à l'autodétermination ne s'appliquent que dans certaines limites qui doivent être spécifiées par le droit des gens. En effet, aucun peuple ne possède le droit à l'autodétermination ou à la sécession au prix de la subjugation d'un autre peuple. Cette discrimination au niveau de l'application du principe de non-innervation est une barrière pour éviter autant de guerre. Elle est une discrimination positive en ce sens qu'elle vise le maintien de la paix et de la sécurité mondiale. « Ici, la fortune ne se rapporte pas aux succès et aux échecs militaires d'une société, mais à d'autres genres de réussite : une liberté politique et sociale effective, une culture qui exprime sa richesse, le bien-être économique de tous les citoyens » (J. Rawls, 1996, p. 71.) Au-delà de ces différents principes, le droit des gens vise la solidarité humaine à travers les devoirs d'assistance. Le devoir d'assistance est d'ordre social, politique, culturel et militaire. Son rôle est d'apporter de l'aide aux peuples qui traversent des cas graves.

## 2.2. La société des peuples

La société des peuples est le but principal du droit des gens. Son existence trouve son plein fondement dans le rapprochement de toutes les différentes sociétés sans exception. D'abord, pour Rawls, une justice globale qui prendrait en compte les six milliards d'individus de la planète rechercherait l'égalité entre les citoyens du monde et non la mise en place d'une justice entre les peuples.

Il existe bien des sociétés qui ne sont ni démocratiques, ni libérales, et qui servent décentrement la volonté de leurs peuples. Le libéralisme politique n'est pas une condition sine qua non à une justice globale mais un système parmi tant

d'autres. Rawls demande alors d'accepter la différence et de tolérer d'autres formes de sociétés qui offriraient des droits fondamentaux à leurs citoyens. D'une manière générale, la théorie de Rawls envisage un monde politico-social composé de cinq types de sociétés : les peuples libéraux, les peuples décents, les sociétés hors-la loi, les sociétés entravées par des conditions défavorables et enfin, les absolutismes bienveillants. Sa théorie va se présenter en deux versions : la théorie idéale et la théorie non- idéale. La différence entre les deux versions réside dans le fait que dans la version idéale, Rawls considère un monde composé uniquement de peuples bien ordonnés qui n'ont aucun problème d'organisation sociale, qui désirent la paix et l'harmonie au niveau international et qui s'entendent sur un certain nombre de principes régissant les rapports internationaux.

Dans la théorie idéale, Rawls prend comme partenaires dans la position originelle les peuples libéraux et les peuples décents. Ces peuples doivent choisir les principes du droit des peuples et les conditions d'adhésion à la société des peuples ; ils réfléchissent sur la mise en place de la structure de base d'une société des peuples. C'est eux qui établissent la société des peuples. Selon lui, les peuples libéraux renvoient aux peuples qui vivent dans des sociétés démocratiques libérales où peut s'appliquer les deux principes de justice qu'il avait proposé dans la *Théorie de justice* pour des sociétés internes, à savoir : le principe des libertés égales et le principe de différence. Les droits de l'homme y sont respectés, toutes les libertés fondamentales y sont garanties (liberté de conscience, liberté de parole, liberté de choisir son style de vie) et les peuples choisissent leurs représentants et leurs politiques socioéconomiques. Par peuples « décents », on entend des peuples qui n'ont pas encore atteint un degré aussi raisonnable que celui des peuples libéraux. L'égalité entre les citoyens n'est peut-être pas respectée et les droits libéraux (droit de vote, liberté de la presse ...) ne sont peut-être pas encore considérés. Ainsi, « on commence avec la famille des sociétés bien ordonnées par une conception libérale remplissant certaines conditions (la conception de la justice comme équité en est un exemple), puis on élabore les principes destinés à régir leurs relations mutuelles » (J. Rawls, 1996, p. 55.). Toutefois, ils respectent les droits de l'homme urgents comme la liberté vis-à-vis de l'esclavage, la sécurité des groupes ethniques par rapport aux massacres et génocides, ainsi que la liberté de conscience. Les citoyens sont consultés et jouent un rôle capital dans les prises de décision. Ils ont une conception de la justice qui vise le bien commun. Les minorités sont protégées et les objections des membres sont prises en considération. Cependant, les peuples libéraux doivent alors tolérer les peuples décents. Ils doivent coopérer avec eux sans tenter de s'ingérer dans leurs affaires internes. Mais ce qu'il faut comprendre c'est que :

Tolérer n'équivaut pas seulement à s'empêcher d'exercer des sanctions politiques, militaires, économiques ou diplomatiques pour pousser un peuple à modifier sa conduite. Tolérer signifie également reconnaître que ces sociétés non libérales sont des membres en règle de la société des peuples, égaux aux autres et titulaires de certains droits et obligations (J. Rawls, 1996, p. 76.).

Pour Rawls, le droit des gens, pour une coopération internationale réussie doit prendre en compte toutes les sociétés quelques soit leur système politique pourvu qu'elles respectent lesdits droits. C'est pourquoi,

Il est également nécessaire d'instituer des principes qui régissent les relations entre les sociétés libérales et celles que j'appellerai sociétés hiérarchiques. Il se trouve que les sociétés libérales et hiérarchiques peuvent s'accorder sur un même droit des gens, et donc que ce droit ne dépend pas d'aspects propres à la tradition occidentale (J. Rawls, 1996, p. 55.).

Ensuite dans la version non idéale, Rawls prend les peuples non ordonnés en compte : les peuples entravés et les peuples hors-la-loi ou encore hiérarchique. Notre objectif ici est « d'étendre le droit des gens à ces sociétés hiérarchiques bien ordonnées, et de montrer qu'elles acceptent le même droit des gens que celui qu'approuvent les sociétés libérales. Ce droit que partagent les peuples bien ordonnés, libéraux et hiérarchiques, définit le contenu de la théorie idéale » (J. Rawls, 1996, p. 74). Il cherche à établir les mécanismes à appliquer pour aider ces peuples à être mieux ordonnés dans le but de rejoindre la société des peuples en mettant en place des stratégies de transition vers une justice globale à partir des injustices existantes. Ce sont des sociétés dans lesquelles les institutions étatiques sont presque inexistantes, et où règnent la pauvreté et le chaos. Pour ces sociétés, il faut une aide des sociétés bien ordonnée en termes d'organisation social et institutionnelle. Comme pour le principe de l'épargne juste, dans chaque situation, l'objectif principal de l'aide est la réalisation et la préservation des institutions justes. Il insiste sur le fait que la manière efficace d'aider les sociétés entravées est de trouver une recette idéale que ces peuples pourraient suivre pour arriver à changer leur culture sociale et politique.

À ce niveau, le devoir d'aide consiste à accompagner les sociétés entravées dans des changements culturels nécessaires à l'émergence d'une société plus juste. Son objectif ultime est de permettre aux sociétés entravées de gérer rationnellement et raisonnablement leurs propres affaires afin de devenir membre de la société des peuples bien ordonnés. Pour lui, lorsque le devoir d'aide est rempli et que tous les peuples disposent d'un gouvernement libéral ou décent efficient, les ingérences et les aides doivent arrêter, sauf dans des situations d'urgence. Il n'y a pas de raisons de réduire les inégalités entre les peuples. Une fois la société des peuples établie, les injustices disparaissent. L'objectif de la théorie de justice internationale est de trouver les moyens de faire naître un monde dans lequel les peuples vivent en paix. Elle n'a pas pour but d'élever le niveau de vie des uns pour maintenir une certaine égalité dans les niveaux de vie de tous les peuples de la terre. Pour Rawls, la redistribution des richesses n'est pas nécessaire pour une justice globale. Seul le respect des principes formulés dans la position originelle l'est, parce qu'il garantit la paix et la justice entre les peuples.

## Conclusion

Vouloir montrer dans la pensée politique et sociale de John Rawls l'idée de paix surtout à travers *la Théorie de la justice et le droit des* est une démarche ardue. Car, d'une part Rawls lui-même n'aborde la question de la paix que sous l'angle de la justice sociale et des principes moraux qui devraient régir les relations entre les nations. Il propose une vision où les sociétés doivent être organisées de manière à garantir la justice, tant à l'intérieur de leurs frontières qu'entre elles. Mais d'autre part, en exposant de manière particulière, l'approche de Rawls sur la paix est intrinsèquement liée à ses idées sur la justice, la moralité et le respect mutuel entre les sociétés. En promouvant une justice globale, il espère aussi promouvoir une paix durable entre les peuples. Cette portion ne prouve en aucun cas la complexité de la pensée Rawlsienne, mais révèle la richesse de la théorie de la justice qui depuis plus de trente (30) ans ne cesse de faire couler l'ancre de plus illustres philosophes comme Paul Ricoeur, Michael Walzer, Amartya Sen, Jürgen Habermas et bien d'autres encore aujourd'hui.

## Bibliographie

Aristote, 1837, *Éthique à Nicomaque*, traduit de Grec par Richard BODÉÜS, Paris, Éditions Flammarion.

FREUD Sigmund, 1995, *Malaise dans la civilisation*, trad. De C. et J. Odier, Paris, PUF.

KANT Emmanuel, 1985, *Fondement de la métaphysique des mœurs*, Paris, Gallimard, Pléiade, « œuvre philosophie », Tome 1.

La Sainte Bible, 1910, Ancien et Nouveau Testament, traduite d'après les textes originaux hébreu et grec version Luis SECOND, Galates chapitre 6 v7.

LECLERC Arnauld, 2008, « *John Rawls, père fondateur de la démocratie délibérative ?* » in Pacal Morvan. Droit, politique et littérature. Mélange en l'honneur de Yves Guchet, Paris, Éd. Bruylant.

RAMEL Frédéric, 2011, Philosophie des relations internationales, Paris Presses de Science Po.

MARÉCHAL Jean-Paul, 2003, « *éthique économique de John Rawls* » in Alternatives économiques L'Économie politique, n° 17 p. 94 à 112

RAWLS John, 1996, *Droit des Gens*, traduit par Bertrand GUILARME, Paris, Editions ESPRIT.

RAWLS John, 2008, *La Justice Comme Équité, une reformation de la Théorie de la Justice*, traduit de l'anglais par Bertrand GUILARME, Paris, La Découverte.

RAWLS John, 1997, *Le libéralisme politique*, Traduit de l'anglais (États-Unis) par Bertrand Guillaume, Paris, PUF.

RAWLS John, 2009, *Théorie de la justice*, trad., de l'anglais par Catherine AUDARD, Paris, Éditions Points.